

*For an English version, please visit [maisonenfantsoleil.ca](http://maisonenfantsoleil.ca)*

**Le titulaire du premier billet tiré** remportera un prix, ci-après nommé « Grand Prix », d'une valeur de plus de 500 000 \$ taxes incluses comprenant : la maison, l'ameublement, tous les électroménagers, la décoration et une allocation de 100 000 \$ pour le terrain et l'aménagement paysager\*. Les frais de notaire, le certificat de localisation, les plans d'implantation, le permis de construction et la taxe de mutation sont à la charge du gagnant.

Le gagnant du « Grand Prix » a le choix entre le prix d'une valeur de plus de 500 000 \$ taxes incluses ou la somme de 325 000 \$ en argent.

#### **Prix secondaires**

**33 prix secondaires** seront tirés après le « Grand Prix », et les titulaires des billets gagnants obtiendront chacun un prix, selon l'ordre suivant :

1. 10 premiers gagnants obtiendront chacun une carte-cadeau de 200 \$ échangeable chez IKEA;
2. 2 gagnants suivants obtiendront chacun un chèque de 1000 \$ offert par Re/Max;
3. 8 gagnants suivants obtiendront chacun une carte-cadeau de 250 \$ échangeable chez Familiprix;
4. 5 gagnants suivants obtiendront chacun une carte-cadeau de 500 \$ échangeable chez RONA ou Réno-Dépôt;
5. 4 gagnants suivants obtiendront chacun une carte-cadeau de 500 \$ échangeable chez Opto-Réseau;
6. 4 gagnants suivants obtiendront chacun une carte-cadeau de 250 \$ échangeable dans les restaurants Mikes.

Ces prix sont non remboursables, non transférables, non monnayables et non cessibles. Les cartes-cadeaux doivent être échangées dans les magasins ci-haut nommés, selon les modalités applicables et inscrites sur les cartes-cadeaux de l'émetteur.

#### **Participation au tirage et réclamation des prix**

Le tirage du « Grand Prix » se fera le 16 juillet 2020, entre 6 h et 9 h, lors de l'émission *Salut Bonjour*, à TVA. Le tirage des 33 prix secondaires suivra, entre 9 h et 10 h, en dehors des ondes. La totalité du tirage des prix secondaires sera enregistrée par vidéo et sera publiée le jour même, sur la page Facebook d'Opération Enfant Soleil. Tous les gagnants seront avisés par téléphone le jour du tirage ou les jours suivants, s'ils étaient absents au moment du premier appel téléphonique. La liste de tous les gagnants sera publiée, à la suite du tirage, sur le site web [www.maisonenfantsoleil.ca](http://www.maisonenfantsoleil.ca), dans le Journal de Québec, le Journal de Montréal et sur la page Facebook d'Opération Enfant Soleil.

Les billets vendus au coût de 10 \$ sont numérotés de 000 001 à 317 000. Les droits de distribution et de vente des 317 000 billets de participation au tirage sont limités aux personnes autorisées par Opération Enfant Soleil. Le tirage est ouvert à toute personne (excluant les personnes morales) résidant au Québec âgée de 18 ans et plus, dont le prénom, le nom et l'adresse civique seront inscrits sur le coupon de participation. Dans le cas de la vente de billets sur Internet, il est à noter que celle-ci est limitée aux résidents du Québec.

Les gagnants devront réclamer leur prix en présentant leur billet gagnant et en confirmant leur identité à l'aide de deux (2) pièces d'identité avant le 17 août 2020. Dans le cas où des prix ne seraient pas réclamés, Opération Enfant Soleil procédera à un deuxième tirage, dans l'ordre du tirage initial, à son siège social, situé au 450, avenue Saint-Jean-Baptiste, bureau 10, Québec (Québec) G2E 6H5 (téléphone : 1 877 683-2325) le 17 août 2020. Les gagnants de cette deuxième vague de tirage seront contactés par téléphone le jour même ou dans les jours suivants s'ils étaient absents au moment du premier appel téléphonique.

Dans le cas du « Grand Prix », un délai maximum de quatre (4) mois devra être accordé aux Industries Bonneville pour livrer la maison. Les Industries Bonneville auront un délai de six (6) mois pour compléter la finition sur place à la suite de la livraison de la maison. La maison pourra être livrée entre le 1<sup>er</sup> septembre 2020 et le 15 mai 2021. La fondation et l'excavation du terrain ne pourront être exécutées du 1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> avril en raison de la période de gel. Si le gagnant du « Grand Prix » choisit le prix en argent, la somme de 325 000 \$ en argent lui sera remise au plus tard 60 jours civils après la réclamation.

\* La photo de la Maison Enfant Soleil est à titre indicatif seulement et le produit final peut différer. Si l'installation et la finition de la maison se font à plus de 250 km de la ville de Belœil, un montant de 150 \$ par kilomètre devra être assumé par le gagnant. De plus, le terrain choisi devra être desservi par des services publics et municipaux (électricité, aqueduc, etc.). Le terrain doit être facilement accessible par les camions transportant les modules, via une voie publique carrossable et homologuée par Transport Québec. Si le terrain nécessite l'utilisation d'une grue, les frais encourus par celle-ci devront être assumés par le gagnant. La maison est livrée avec un sous-sol non fini, sur dalle de béton, sans division, ni gypse, ni revêtement extérieur, ni électricité. Deux fenêtres standards sont incluses. **EXCLUSIONS** : puits, fosse septique et champ d'épuration, nivellement, remplissage du terrain, dynamitage, excavation exceptionnelle et paysagement; toutes dépenses occasionnées par la composition du sol (outillage, travaux ou expertise spéciale); drainage autre que le périmètre de la fondation, tel que le drain entre le fossé et la fondation; tout transport (surplus de terre, de neige, etc.) et chargement du matériel sur un autre site; support d'appui additionnel pour le terrain instable; tout autre élément provenant d'un événement jugé incontrôlable par Bonneville.